



## **Renforcement des capacités des professionnels de santé en insertion et retrait de l'implant contraceptif**

### **Recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) Assistance technique TERMES DE REFERENCE**

#### **1. Contexte et justification**

La diversification de la gamme des méthodes contraceptives modernes et le repositionnement des méthodes de longue durée constituent des axes stratégiques pour le Programme National de la Planification Familiale (PNPF). Le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale avec l'appui du Fond des Nations Unies pour la Population (UNFPA) a entamé un processus d'implantation de l'implant contraceptif au niveau des Centres de Référence pour la Santé Reproductive (CRSR), depuis 2013. Cette prestation est, actuellement, disponible au niveau des CRSR de cinq régions : Tanger-Tétouan- Al Hoceima, Marrakech-Safi, Fès- Meknès, Rabat-Salé-Kénitra et Casablanca-Settat.

Ainsi et dans le cadre de la poursuite dudit processus, la Direction de la Population, avec l'assistance technique de l'UNFPA, compte recruter un(e) consultant(e) national(e) pour appuyer le PNPF en matière de renforcement des capacités des professionnels de santé en techniques d'insertion / retrait de l'implant contraceptif et counseling au niveau de trois régions.

#### **2. Objectifs de la consultation**

##### **1. Objectif général**

Renforcer les capacités des professionnels de santé des CRSR en techniques d'insertion et retrait de l'implant contraceptif en vue d'améliorer l'accès des femmes aux méthodes contraceptives de longue durée au niveau régional.

##### **2. Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques de cette assistante technique sont :

- Renforcer les connaissances des participants sur les critères de recevabilité de l'implant contraceptif.
- Renforcer les connaissances des participants sur le counseling général en planification familiale et spécifique à l'implant contraceptif.
- Renforcer les compétences des participants en matière d'insertion et de retrait de l'implant contraceptif.
- Renforcer les attitudes et les compétences des participants au suivi des clientes et à la gestion des effets secondaires de l'implant contraceptif.

#### **3. Résultats attendus**

- Les participants maîtrisent les critères de recevabilité de l'implant contraceptif.

- Les participants maîtrisent le counseling général en planification familiale et spécifique à l'implant contraceptif.
- Les participants disposent des capacités adéquates pour assurer l'insertion et le retrait de l'implant contraceptif.
- Les participants disposent des capacités adéquates pour assurer le suivi des clientes et la gestion des effets secondaires de l'implant contraceptif.

#### **4. Etapes**

Le/La consultant(e) aura à participer à l'animation des réunions d'information pour la préparation des sessions de formation. Ces réunions auront pour objectifs de :

- Informer les responsables régionaux et provinciaux/préfectoraux sur l'état d'avancement du processus d'implantation de l'implant contraceptif dans le cadre du PNPF,
  - Sensibiliser les responsables régionaux et provinciaux/préfectoraux sur l'implant contraceptif,
  - Identifier le circuit et le profil des clientes pour l'implant contraceptif.
- Le/La consultant(e) devra assurer la formation des professionnels de santé sur les techniques d'insertion et de retrait de l'implant contraceptif et counseling. Cette formation sera réalisée conformément au manuel de formation national. Elle aura un caractère théorique et pratique et adoptera une approche andragogique afin de permettre l'atteinte des résultats escomptés en termes d'apprentissage de la part des participants(es).

#### **5. Mission du (de la) consultant (e)**

Le/La consultant(e) devra réaliser les activités suivantes :

- Elaborer une note méthodologique, y compris un échéancier d'exécution de sa mission.
- Participer à l'animation des réunions d'information des responsables régionaux et provinciaux/préfectoraux,
- Assurer la formation théorique et pratique des participants(es) aux sessions de formation, conformément aux objectifs et modalités fixés dans le manuel de formation,
- Elaborer un compte rendu de chacune des réunions d'information et des sessions de formation théorique et pratique organisées,
- Elaborer et finaliser le rapport final de la consultation.

#### **6. Livrables**

1. Une note méthodologique validée comprenant un échéancier d'exécution.
2. Un rapport validé et finalisé de la consultation.

#### **7. Durée et lieu de la consultation**

- La durée de la consultation est de 18 jours ouvrables étalés sur une période de 2 mois et qui commencera à partir de la date de la signature du contrat.
- Le lieu de la consultation : Les réunions d'information auront lieu à distance et les sessions de formation auront lieu en présentiel aux niveaux des Directions Régionales de la Santé et de la Protection Sociale (Oriental, Béni Mellal- Khénifra et Draâ-Tafilalet) et les CRSR des Délégations rattachées à ces régions.

## **8. Compétences et qualifications du (de la) consultant(e)**

Cette consultation s'adresse aux consultants(es) nationaux(les). Le/ la consultant(e) candidat(e) devra répondre aux qualifications suivantes :

- Formation en gynécologie- obstétrique,
- Connaissance du système de santé marocain et des programmes nationaux de santé sexuelle et reproductive, notamment le PNPF,
- Expérience probante en matière de prestation relative à l'implant contraceptif,
- Expérience probante de facilitation et d'animation des ateliers de formation,
- Autres compétences :
  - o Capacité d'analyse.
  - o Capacité rédactionnelle en langue française.

## **9. Dossier de candidature**

Le dossier de soumission doit comprendre :

- Une offre technique :
  - o Une note méthodologique décrivant la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de cette consultation y compris, le calendrier d'exécution,
  - o Un CV détaillé, mentionnant les expériences antérieures dans le domaine de formation,
- Une proposition financière séparée de l'offre technique.

## **10. Modalités contractuelles et financières**

Un contrat de ladite consultation sera établi entre l'UNFPA et le (la) consultant(e). Le paiement sera effectué, selon les modalités de l'UNFPA, dans le cadre du projet de coopération entre le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et l'UNFPA et dans le cadre du Plan de Travail Annuel PTA MSPS-UNFPA 2022.

Le paiement de la consultation sera fait après la réception et la validation des livrables selon un calendrier de facturation détaillé lors de la signature du contrat.

## **11. Supervision de la consultation**

La mission du (de la) consultant(e) sera réalisée sous la supervision de l'équipe du Service de la Programmation et des Activités de la Planification Familiale/Division de la Planification Familiale/Direction de la Population/Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et de l'UNFPA qui seront chargés, également, de la validation des livrables. Des réunions de coordination et de suivi de l'état d'avancement de la mission seront tenues régulièrement.

## **12. Evaluation des offres**

L'évaluation des offres se fera par une commission constituée par des représentants du Ministère de la Santé et de l'UNFPA et se déroulera en deux étapes :

1. L'évaluation de l'offre technique.
2. L'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Les offres seront jugées sur les critères suivants :

1. La valeur technique de l'offre (note sur 100, pondération 70%).
2. L'offre financière (note sur 100, pondération 30%).

Il est demandé aux candidats que leurs offres comprennent les éléments nécessaires et suffisants à leur appréciation.

Le/la candidat/e retenu/e recevra un courrier par e-mail à l'adresse mail indiquée dans le CV, l'invitant à se présenter pour engager les procédures de consultation.

**a. Analyse technique comparative des offres**

Une note technique T sur 100 sera attribuée à chacune des offres selon le barème suivant :

Critères	Note
Profil, formation et diplômes	20
Expériences confirmées en lien avec la consultation	20
Pertinence de la note méthodologique	60
Total	100

**Important :** Seront systématiquement éliminées de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

- Une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points).
- Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux termes de références.

**b. Analyse financière comparative des offres :**

A l'issue de la phase précédente, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant.

La note sera calculée au moyen de la formule suivante :  $F=100 \cdot P_{\min} / P$

(P : Prix de l'offre et Prix min : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant).

**c. Analyse technico-financière**

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat/e seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

- 70% pour l'offre technique ;
- 30% pour l'offre financière.

La note totale pondérée « N » permettant de classer les candidatures et retenir la mieux disant est :  $N=0,7 \cdot T+0,3 \cdot F$ .

Les candidatures seront classées en fonction du total pondéré « N ».

**13. Dépôt du dossier de candidature :**

Les soumissionnaires intéressé(e)s sont invité(e)s à soumettre leur dossier de candidature au plus tard le **24 avril 2022**, à 23h00 GMT, aux adresses suivantes :

[elakel@unfpa.org](mailto:elakel@unfpa.org) en mettant en copie (Cc) [jazouli@unfpa.org](mailto:jazouli@unfpa.org)

**Important :**

**Le dossier (offre technique + offre financière) doit être envoyé aux deux mails ci-dessus mentionnés, via deux envois distincts.**

**L'objet de l'email de l'offre technique devra porter la mention :**

N°3-Implant/MSPS/UNFPA/2022/offre technique

**L'objet de l'email de l'offre financière devra porter la mention :**

N°3-Implant/MSPS/UNFPA/2022/offre financière

**NB : Tout dossier incomplet ou reçu en dehors du délai susmentionné ne sera pas pris en compte.**

DS  
S€